



Les Potagers de Mouazé

Entre la salle des fêtes et le cimetière, les Potagers de Mouazé animent la vie communale en cultivant bio et de saison sur 4 000 m² de jardins partagés.



Trente familles se côtoient sur le terrain pentu mis à disposition gracieusement par la mairie depuis douze ans, découpé en parcelles de 40 m² avec quelques tunnels. Expérimentés ou pas du tout, les jardiniers cultivent selon le bon sens écologique. Denis Chalmel, président de l'association, rappelle les règles : « *On n'utilise pas de produits phytosanitaires. On fait attention à l'eau. On paille au maximum. Et on participe aux chantiers de bricolage selon ses disponibilités* ». La redevance annuelle est fixée à 14 €. Effet du covid, les effectifs sont au complet.



Une quinzaine de poules pondeuses sont hébergées dans le poulailler collectif, recouvert d'un filet en raison de la grippe aviaire. Deux familles se relaient chaque semaine pour collecter les œufs quotidiennement, à répartir dans des boîtes nominatives. Entre 50 et 90 œufs par semaine selon les saisons et l'humeur des volatiles. Les poules se nourrissent des déchets du restaurant scolaire. Tous les soirs, les employés communaux vident le seau d'épluchures derrière le grillage. Les poules sont vite devenues une attraction prisée des assistantes maternelles et des élèves de l'école maternelle.

Les jardiniers mettent en commun les outils, remisés dans un cabanon. L'association mutualise les semis, achète des plants et des graines à partager. Patates et tomates sont cultivées sur deux parcelles collectives. Les services techniques municipaux font l'économie de la déchetterie en déposant leurs collectes de feuilles mortes directement sur place. La fromagerie de l'Illet cède du fumier et un ballot de paille en échange d'un coup de main ponctuel à la ferme. « *On partage aussi les conseils. On apprend en regardant ce que fait le voisin* ».



Au jardin, l'eau est le nerf de la guerre. Le terrain compte plusieurs récupérateurs d'eau de pluie, alimentés par des tuyaux connectés aux toitures d'une maison voisine et de l'atelier des services techniques. En cas de nécessité, une pompe électrique permet de tirer l'eau du ruisseau. « *Cet hiver, la mairie installera un récupérateur d'eau de 20 m³ en contrebas. Elle s'est aussi engagée à mettre à disposition un broyeur de végétaux performant* ». Parce que la formule plaît, la municipalité étudie la réalisation d'un second site de jardins partagés à l'entrée du village.

